

**Bruxelles, le 3 juillet 2026
(OR. en)**

11130/26

**ECOFIN 920
UEM 324
SOC 449
EMPL 251
COMPET 864
ENV 840
EDUC 306
ENER 462
JAI 900
GENDER 137
JEUN 180
SAN 538
ECB
*EIB***

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de Malte

Les délégations trouveront ci-joint le projet de recommandation du Conseil visé en objet, fondé sur la proposition COM(2026) 218 final de la Commission, tel que revu et approuvé par différents comités du Conseil et mis au point par le Comité économique et financier.

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de Malte

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97¹ du Conseil, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.
- (2) Le 25 novembre 2026, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire de Malte pour 2025. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel Malte n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro² le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.

² JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

- (3) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'Union sur les cinq prochaines années. Outre la sécurité, elle désigne les trois impératifs de transformation que sont l'innovation, la décarbonation et la compétitivité comme les piliers essentiels d'une croissance économique durable. Depuis sa publication, la boussole pour la compétitivité a guidé les travaux relatifs au Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de l'UE, créant ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (4) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)³, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisque, conformément aux exigences qui leur sont applicables, ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser et de mettre à profit les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.

³ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

- (5) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour Malte. Ce rapport évalue les progrès accomplis par Malte à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées en 2025 et fait le point de la mise en œuvre, par Malte, de son PRR. Sur cette base, il identifie les défis les plus pressants auxquels Malte est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par Malte dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.
- (6) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation de la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de Malte⁴. Ce plan couvre la période 2025-2028 et présente un ajustement budgétaire étalé sur quatre ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 6,0 % en 2025, 5,8 % en 2026, 5,8 % en 2027 et 6,1 % en 2028, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés calculés par rapport à l'année de référence 2023 de 13,8 % en 2025, de 20,4 % en 2026, de 27,4 % en 2027 et de 35,1 % en 2028. Pour les années 2025 à 2027, ces taux de croissance maximaux des dépenses nettes coïncident avec la trajectoire de correction, comme recommandé par le Conseil le 21 janvier 2025, en application de l'article 126, paragraphe 7, du TFUE, en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif⁵. À la suite de la correction durable et en temps voulu de son déficit excessif, le [date], le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une décision au titre de l'article 126, paragraphe 12, du TFUE⁶ abrogeant sa décision précédente constatant l'existence d'un déficit excessif⁷.

⁴ Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de Malte (JO C, C/2025/649, 10 février 2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/649/oj>).

⁵ Recommandation du Conseil visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif à Malte, adoptée le 21 janvier 2025. Tous les documents relatifs à la procédure concernant les déficits excessifs de Malte sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-governance-framework/stability-and-growth-pact/corrective-arm-excessive-deficit-procedure/excessive-deficit-procedures-overview/Malta_fr.

⁶ Décision (UE) 2026/[JO: veuillez insérer] du [date] abrogeant la décision (UE) 2024/2128 du Conseil sur l'existence d'un déficit excessif à Malte (JO [veuillez insérer les références au JO pertinentes]).

⁷ Décision (UE) 2024/2128 du Conseil du 26 juillet 2024 sur l'existence d'un déficit excessif à Malte (JO L, 2024/2128, 1.8.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2128/oj>).

- (7) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander l'activation, de manière coordonnée, de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense⁸. Cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. Les États membres peuvent encore demander l'activation de la clause dérogatoire nationale à tout moment jusqu'en 2028, s'ils remplissent les critères énoncés à l'article 26 du règlement (UE) 2024/1263.
- (8) Le 30 avril, Malte a présenté son rapport d'avancement annuel 2026⁹ sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par Malte sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241. Le rapport sur l'action engagée au titre de la procédure concernant les déficits excessifs est intégré dans le rapport d'avancement annuel.
- (9) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 4,0 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 2,4 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 3,7 % en 2026 et de 3,6 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,7 % en 2026 et à 2,3 % en 2027.

⁸ Communication de la Commission intitulée "Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance", Bruxelles, 19 mars 2025, C(2025) 2000 final.

⁹ Les rapports annuels d'avancement 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr.

- (10) Sur la base des données communiquées par Eurostat¹⁰, le déficit public de Malte est passé de 3,4 % du PIB en 2024 à 2,2 % en 2025. Cette baisse du déficit en 2025 s'explique par une forte croissance des recettes, issues notamment de la fiscalité des entreprises et de la fiscalité indirecte, qui résulte principalement de l'expansion du PIB nominal et de l'élargissement des assiettes fiscales, ainsi que d'importantes recettes fiscales supplémentaires. D'autre part, malgré la non-répétition d'un important transfert en capital accordé à la compagnie aérienne nationale en 2024, les dépenses publiques ont continué de croître de manière significative, avec une augmentation importante de la masse salariale et de la consommation intermédiaire des administrations publiques, ainsi qu'une dépense ponctuelle résultant d'une décision de justice. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur un déficit de 2,2 % du PIB en 2026 et de 2,1 % du PIB en 2027.
- (11) Selon les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire¹¹, qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était restrictive, à hauteur de 0,6 % du PIB, en 2025. D'après les projections, elle devrait être globalement neutre en 2026, puis restrictive, à hauteur de 0,5 % du PIB, en 2027.
- (12) Sur la base des données fournies par Eurostat¹², la dette publique de Malte est passée de 45,9 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 46,4 % du PIB à la fin de l'année 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une diminution du ratio de la dette au PIB, qui passerait à 46,2 % d'ici à la fin de l'année 2026, puis se maintiendrait à ce niveau jusqu'à fin 2027.

¹⁰ Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

¹¹ L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

¹² Eurostat, Euro-indicateurs du 22 avril 2026.

- (13) Sur la base des données d'Eurostat¹³, le total des dépenses publiques de défense de Malte s'est élevé à 0,5 % du PIB en 2025. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, ce total devrait s'établir à 0,6 % du PIB en 2026.
- (14) L'Union reste confrontée à des risques de rupture de l'approvisionnement énergétique et à une forte volatilité des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, Malte n'a pas adopté de nouvelles mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises¹⁴. Toutefois, depuis la crise énergétique de 2022, le pays a gelé les prix de détail de l'électricité et des combustibles à l'un des niveaux les plus bas de l'UE. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de ces subventions à l'énergie non temporaires et non ciblées devrait passer de 0,9 % du PIB en 2025 à environ 1,4 % du PIB en 2026.
- (15) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de Malte ont augmenté de 5,6 % en 2025 et de 22,2 %, en cumulé, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé. Si l'on considère conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 2,3 % du PIB sur une base cumulée.

¹³ Eurostat, dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

¹⁴ Il s'agit là de la situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

- (16) Selon les calculs de la Commission, les dépenses nettes de Malte devraient augmenter de 6,1 % en 2026 et de 29,7 %, en cumulé, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,1 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes devrait également être supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 2,2 % du PIB sur une base cumulée.
- (17) Il demeure important de réduire les déficits fiscaux en améliorant le respect des obligations fiscales, en combattant l'évasion et la fraude fiscales et en luttant contre la planification fiscale agressive afin de garantir des systèmes fiscaux équitables et efficaces. Le ratio total des recettes fiscales au PIB de Malte est nettement inférieur à la moyenne de l'UE et dépend fortement de la fiscalité des entreprises. Son bouquet fiscal global est limité, en raison d'une fiscalité environnementale faible et de l'absence de taxes foncières récurrentes. Compte tenu des effets d'entraînement des stratégies de planification fiscale agressive entre États membres, il est primordial que tous les États membres mènent une action coordonnée pour compléter la législation de l'UE au moyen de politiques nationales. Malte a pris des mesures pour lutter contre les pratiques de planification fiscale agressive qui sont conformes aux normes de l'UE, aux orientations de l'OCDE et aux obligations qui lui incombent en vertu du cadre du code de conduite. Toutefois, tant que Malte n'applique pas de retenues à la source sur les paiements d'intérêts, de dividendes et de redevances effectués par des entreprises établies à Malte vers des juridictions à taux d'imposition faible ou nul, ou de mesures défensives équivalentes, afin de faire en sorte que les entreprises ne puissent pas transférer leurs bénéfices non imposés vers des pays tiers, le risque de double non-imposition de ces bénéfices reste élevé. En outre, le traitement réservé aux entreprises résidentes non domiciliées continue d'engendrer un risque de double non-imposition à la fois pour les entreprises et pour les particuliers.

- (18) Le secteur des retraites complémentaires de Malte dispose d'un potentiel de croissance pour contribuer à assurer l'adéquation des revenus de retraite et à atténuer les futures pressions budgétaires dues au vieillissement démographique. Il existe des régimes de retraite volontaires des deuxième et troisième piliers, mais la participation à ces régimes reste limitée. Le système de retraite maltais repose largement sur le premier pilier, qui est soumis à des plafonds qui réduisent le ratio des prestations à environ 38,3 %, soit l'un des plus faibles dans l'UE, la moyenne étant de 47 %. Le renforcement des régimes de retraite complémentaire peut contribuer à améliorer l'adéquation des revenus de retraite et à renforcer la viabilité des finances publiques.
- (19) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.

- (20) La mise en œuvre, à Malte, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du fonds de cohésion (FC), est supérieure au rythme moyen au niveau de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il est important de maintenir la dynamique actuelle, tout en maximisant l'impact des investissements sur le terrain. Malte prend déjà des mesures dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion pour stimuler la compétitivité et la croissance. Néanmoins, certains domaines pourraient nécessiter un renforcement de la mise en œuvre, notamment ceux liés à l'efficacité énergétique et aux investissements dans les énergies renouvelables, ainsi qu'à l'inclusion sociale et à la participation au marché du travail. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements mentionnés par Malte dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités recensées dans le règlement sur l'examen à mi-parcours¹⁵, soient déployés rapidement et efficacement.
- (21) Malte est confrontée à plusieurs défis liés à la recherche et à l'innovation, à l'attraction et au maintien dans l'emploi d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, au système judiciaire, à la production et au déploiement des énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique des bâtiments, à la congestion du trafic et à la mobilité durable, aux subventions élevées en faveur des combustibles fossiles, à la qualité et à l'adéquation au marché du travail de l'éducation et de la formation, à la pénurie de compétences et à l'inadéquation des compétences, au caractère inclusif de l'éducation et de la formation, à la qualité des emplois peu qualifiés, ainsi qu'à la gestion des déchets et de l'eau.

¹⁵ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

- (22) La recherche et l'innovation continuent de jouer un rôle mineur dans l'économie maltaise, les performances du pays en matière d'innovation étant limitées par la faiblesse persistante des investissements dans la recherche et l'innovation. Malgré des augmentations en termes absolus, l'intensité des dépenses de R&D à Malte reste globalement parmi les plus faibles de l'UE (0,54 % du PIB en 2024 contre 2,24 % en moyenne dans l'UE), en raison de la faiblesse des investissements réalisés tant par le secteur public que privé. Les dépenses publiques de R&D sont particulièrement faibles (0,16 % du PIB en 2024 contre 0,72 % en moyenne dans l'UE), ce qui freine le développement de capacités scientifiques solides par les instituts de recherche. Un constat similaire se dégage en ce qui concerne l'investissement privé: les dépenses en pourcentage du PIB restent faibles (0,38 % contre 1,49 % en moyenne dans l'UE) et les entreprises utilisent peu les régimes d'aide. Dans l'ensemble, les principales mesures stimulant les investissements tant publics que privés restent à un stade précoce, les régimes d'aide publique nécessitent une mise en œuvre plus ciblée, et une coopération renforcée entre le monde universitaire et les entreprises est essentielle pour favoriser l'innovation en matière de produits et de services.
- (23) La capacité de Malte à passer à une économie à plus forte productivité dépend de sa capacité à attirer et à retenir une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les pénuries et inadéquations persistantes de main-d'œuvre et de compétences, en particulier dans les professions hautement qualifiées et dans les métiers des secteurs des STIM, peuvent entraver les perspectives de croissance de Malte. Bien que Malte ait pris certaines mesures pour attirer et retenir les travailleurs hautement qualifiés, des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment par un recours plus ciblé à la migration qualifiée, pour soutenir la croissance dans les secteurs à forte valeur ajoutée de son économie. Une utilisation accrue d'outils de veille stratégique sur les besoins en compétences dans la politique de développement économique, ainsi que le développement des infrastructures économiques, juridiques et sociales pour attirer et retenir les talents peuvent contribuer à l'adaptation de Malte à un modèle de croissance de la productivité plus élevée.

- (24) Le système judiciaire reste confronté à des retards importants. Le délai nécessaire pour rendre des décisions de justice en première instance dans les affaires civiles et commerciales est l'un des plus longs dans l'UE. Le temps nécessaire pour trancher les affaires administratives en première instance reste le plus long de l'UE. Même si des progrès ont été enregistrés ces dernières années, les ressources du pouvoir judiciaire, marquées par une pénurie de locaux et de personnel, demeurent préoccupantes. En particulier, le nombre de juges par habitant est le troisième plus faible de l'UE, avec un nombre très élevé de dossiers civils, commerciaux et administratifs par juge. En dépit de progrès modérés dans la numérisation, la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de justice numérique accuse des retards et de graves lacunes subsistent, les fonctions judiciaires essentielles continuant à travailler sur support papier. Malte continue d'accuser un retard par rapport à d'autres États membres en ce qui concerne la promotion des procédures de règlement extrajudiciaire des litiges, qui peuvent contribuer fortement à alléger la pression sur le système judiciaire. La révision et l'amélioration des codes de procédure judiciaire contribueraient également à accélérer les procès.
- (25) La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (17,2 % en 2024) et dans le bouquet électrique (16,7 % en 2025) reste très faible et nettement inférieure à la moyenne de l'UE. La production d'énergie renouvelable provient presque exclusivement de l'énergie solaire, avec une très faible part de biomasse/combustibles renouvelables, et aucune production d'énergie éolienne ou hydroélectrique n'a été enregistrée. Malte a annoncé qu'un nouveau parc éolien flottant en mer devrait être prêt d'ici à 2033, ce qui constituerait une étape importante dans l'augmentation de la capacité installée d'énergies renouvelables. Il est possible de tirer davantage parti du potentiel des projets solaires et éoliens en mer, ainsi que d'étendre les solutions terrestres. L'intensification des efforts à cet égard, en tenant compte des contraintes géographiques, aiderait Malte à accélérer le déploiement des énergies renouvelables.
- (26) La consommation d'énergie est en hausse dans la plupart des secteurs depuis 2019, en particulier dans les bâtiments résidentiels, dans un contexte de forte croissance démographique. Des mesures supplémentaires visant à promouvoir la rénovation du parc immobilier contribueraient à remédier à cette tendance à la hausse.

- (27) La congestion du trafic reste un défi structurel important, qui nuit à la durabilité environnementale, à la compétitivité de l'économie et à la qualité de vie des citoyens. En l'absence de nouvelles mesures, le coût économique de la congestion du trafic devrait atteindre 917 000 000 EUR par an d'ici à 2030¹⁶. Malgré les efforts déployés pour améliorer le système de transport public et remodeler la mobilité à Malte, des mesures doivent encore être prises pour réduire sensiblement la dépendance à l'égard des voitures particulières. En 2024, 58 % de la population maltaise déclarait ne jamais utiliser les transports publics. Le secteur des transports reste également la principale source d'émissions de gaz à effet de serre relevant du règlement sur la répartition de l'effort. Il représentait 48 % de ces émissions en 2024, soit une augmentation de 45 % depuis 2005. Cette tendance persiste, même si les véhicules à émission nulle représentaient 37,7 % des nouvelles immatriculations de voitures particulières en 2024, soit une augmentation de 17,4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. En outre, les infrastructures de transport maltaises restent très vulnérables aux risques liés au climat, avec un indice de vulnérabilité des transports de 0,42, l'un des plus élevés de l'UE. Pour que Malte puisse lutter contre la congestion du trafic et l'augmentation des émissions dues aux transports, il est impératif de mettre en place des politiques de mobilité durable qui décourageraient l'utilisation de la voiture, notamment en introduisant des couloirs réservés aux bus, en limitant l'accès des véhicules aux zones saturées et en limitant les possibilités de stationnement. Parallèlement, l'amélioration de l'efficacité des transports routier et maritime, conjuguée à des investissements dans la mobilité durable, en particulier dans des infrastructures de mobilité active, comme l'extension des réseaux cyclables et piétons, ainsi que les bus à émissions nulles et les infrastructures de recharge en carburants alternatifs, assureraient une transition vers des modes de transport multimodaux plus durables. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la résilience des infrastructures de transport face aux risques liés au climat, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes.

¹⁶ Ministère maltais des transports, des infrastructures et des travaux publics, 2026. Plan directeur national des transports 2030. <https://infrastructure.gov.mt/wp-content/uploads/2026/01/NATIONAL-TRANSPORT-MASTERPLAN-2030.pdf>.

- (28) Alors qu'aucun plan de suppression progressive n'est prévu, les subventions aux combustibles fossiles représentaient environ 1 % du PIB maltais en 2024, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (0,32 %). Les subventions aux combustibles fossiles découragent les investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'électrification des transports, qui contribueraient à la réalisation des objectifs climatiques, au renforcement de la sécurité énergétique et à la promotion d'une meilleure qualité de vie à Malte. En outre, les subventions aux combustibles fossiles représentent une lourde charge budgétaire. Elles n'apportent pas un soutien rentable à l'économie en période de prix élevés de l'énergie au niveau international et ne luttent pas contre la précarité énergétique de manière ciblée.
- (29) Les niveaux de déchets par habitant à Malte sont parmi les plus élevés de l'UE. Ces déchets sont pour l'essentiel mis en décharge, ce qui fait peser une pression considérable sur l'environnement naturel des îles. En 2024, la production de déchets municipaux — 621 kg par habitant — était parmi les plus élevées dans l'UE, alors que le taux de recyclage restait extrêmement faible, à 16,7 %, ce qui est considérablement inférieur à la moyenne de l'UE (48 %). Après avoir déjà manqué l'objectif de recyclage des déchets municipaux fixé à 50 % pour 2020, Malte risque désormais de ne pas avoir atteint l'objectif de 55 % fixé pour 2025. En outre, en 2023, le taux de mise en décharge des déchets municipaux s'élevait à 74 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (22 %). L'écart important entre le taux actuel de mise en décharge et l'objectif de mise en décharge des déchets municipaux de 10 % fixé pour 2035 reste une préoccupation majeure. Malgré l'augmentation des investissements dans les infrastructures de gestion des déchets et l'introduction de plusieurs initiatives en faveur du réemploi et du recyclage, les mesures adoptées n'ont pas encore eu d'effets mesurables sur les performances en matière de gestion des déchets. En conséquence, Malte gagnerait à respecter la hiérarchie des déchets en donnant la priorité à la prévention des déchets, en renforçant les pratiques de recyclage et d'économie circulaire, à la fois par une application plus stricte de la législation nationale en vigueur en matière de déchets et par le développement des infrastructures de recyclage et de réutilisation, tout en accélérant les investissements prévus dans les installations de traitement des déchets afin de réduire le recours à la mise en décharge.

- (30) Malte est confrontée à une pénurie d'eau structurelle, exacerbée par une forte croissance démographique, une hausse des températures et des sécheresses prolongées, qui ont considérablement réduit la disponibilité d'eau douce. Ce problème est mis en évidence par l'indice saisonnier d'exploitation de l'eau Plus (WEI +), qui a atteint 66,7 % au troisième trimestre de 2023, soit le deuxième niveau le plus élevé parmi les États membres de l'UE, ce qui signale une grave pénurie d'eau. La demande croissante en eau, provenant principalement du tourisme, de l'agriculture, des ménages et de l'industrie, accentue encore la pénurie. En réponse, Malte s'est efforcée d'atténuer ces pressions par l'extraction des eaux souterraines et en intensifiant le dessalement de l'eau de mer. Outre la pénurie d'eau, la mauvaise qualité de l'eau reste un problème persistant à Malte. Comme indiqué dans le troisième plan de gestion de district hydrographique de Malte, seules 58 % des masses d'eau de surface (en nombre) présentent un bon ou un très bon état écologique, et seules 45 % présentent un bon état chimique. En ce qui concerne les eaux souterraines, 82 % des masses d'eau souterraines (par zone) n'ont pas atteint un bon état quantitatif, et 100 % ne présentent pas un bon état chimique. Les principales pressions sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines proviennent des activités agricoles et de l'intrusion saline due au captage excessif. En outre, deux agglomérations maltaises ne respectent toujours pas la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Pour relever ces défis, Malte gagnerait à accroître ses investissements dans les infrastructures urbaines de collecte des eaux de pluie et dans les solutions fondées sur la nature, qui pourraient réduire les risques d'inondation et améliorer la recharge des eaux souterraines. En outre, une réglementation plus stricte de l'extraction des eaux souterraines et des capacités accrues de traitement des eaux usées semblent nécessaires pour améliorer la qualité et la quantité de l'eau et lutter contre la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines.
- (31) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels de compétences, d'éducation et de formation, qui entravent la compétitivité. Les recommandations par pays adressées à Malte en 2026 peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.

- (32) Les pénuries et les inadéquations de compétences risquent de compromettre la solidité du marché du travail maltais et de freiner sa transition écologique et numérique. Malgré des taux de vacance d'emploi très élevés, des lacunes importantes persistent dans les fonctions liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC), au bâtiment, aux soins de santé, à l'éducation et à la transition écologique. 43 % des entreprises ne disposent pas de salariés qualifiés dans le domaine de l'écologie et deux tiers des entreprises déclarent que leur main-d'œuvre n'est pas préparée à ces enjeux. Les compétences développées par le système d'éducation et de formation maltais ne suivent pas toujours l'évolution de la demande du marché du travail, notamment en raison de la fragmentation de la gouvernance des compétences et des capacités de prévision. Le renforcement des outils de veille stratégique sur les besoins en compétences peut contribuer à anticiper les besoins du marché du travail et à remédier aux inadéquations existantes. Les diplômés en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) représentent 13,8 % des diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE, avec une proportion de femmes plus faible. En outre, Malte a enregistré en 2023 un des plus faibles taux, dans l'UE, d'inscription dans l'enseignement postsecondaire des STIM. Les cursus d'enseignement et de formation professionnels (EFP) sont également insuffisants, la formation en milieu professionnel étant limitée, de même que la participation aux programmes d'EFP liés aux STIM, en particulier chez les femmes. La participation à l'éducation et à la formation des adultes reste inégale. Seule une faible proportion des nombreux adultes peu qualifiés participe à des activités de formation. Des lacunes persistantes dans le domaine des compétences de base aggravent le problème: un tiers des jeunes de 15 ans ne possèdent pas les compétences de base en mathématiques, en lecture ou en sciences, et la moitié des élèves de 12-13 ans ne possèdent pas les compétences numériques de base. Les lacunes constatées dans l'offre d'enseignants, le développement professionnel et le soutien à des classes de plus en plus diversifiées risquent de limiter la capacité du système éducatif à améliorer les acquis d'apprentissage. Pour remédier à ces problèmes, il est essentiel de renforcer la qualité et l'adéquation au marché du travail de l'éducation et de la formation, l'utilisation d'outils de veille stratégique sur les besoins en compétences, la formation des enseignants, l'EFP en milieu professionnel et le perfectionnement professionnel des adultes, en particulier dans les domaines des STIM et de la transition écologique, et ce afin de réduire les pénuries, d'améliorer les résultats en matière d'éducation et d'aligner les compétences sur les besoins du marché du travail.

- (33) Le manque d'inclusivité de l'éducation et de la formation, qui débute dès l'éducation des jeunes enfants, limite les possibilités, pour les personnes en situation de vulnérabilité, de réaliser leur potentiel. En raison d'une pénurie de personnel enseignant suffisamment qualifié et de pratiques pédagogiques et de programmes d'enseignement inefficaces, le système ne s'adapte pas suffisamment à tous les enfants, et notamment aux élèves handicapés. Les disparités persistantes en matière d'acquis d'apprentissage et d'emploi liées au milieu socio-économique et au type d'école fréquentée semblent indiquer qu'il subsiste d'importants problèmes d'équité. On constate notamment que les mauvais résultats scolaires sont particulièrement répandus parmi les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés: 51,5 % d'entre eux ont de mauvais résultats en lecture, 47,7 % en mathématiques et 46,0 % en sciences. En outre, le décrochage scolaire reste particulièrement élevé chez les jeunes handicapés, et un nombre important de jeunes handicapés ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation. En ce qui concerne l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE), actuellement, le système maltais conditionne l'accès à l'EAJE à l'activité parentale (travail, éducation ou formation) et ne le considère pas comme un droit universel ou fondé sur la pauvreté. Même si les dispositions récentes ont étendu ce droit à certains groupes de parents sans emploi, l'écart de participation à l'EAJE entre les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et les autres reste très important: les enfants non exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale étaient presque deux fois plus susceptibles (48,2 %) de fréquenter plus de 25 heures d'EAJE par semaine que les enfants à risque (24,9 %). Des préoccupations subsistent également en ce qui concerne la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants. Selon des estimations récentes, plus de 1/5e des personnes chargées de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants ne disposent pas des qualifications pédagogiques appropriées, ce qui peut limiter leurs capacités à favoriser le développement précoce des compétences, en particulier pour les groupes défavorisés. Il semble nécessaire de renforcer le soutien ciblé aux enfants issus de milieux défavorisés et à ceux qui ont des besoins particuliers, indépendamment de l'emploi ou du niveau d'éducation de leurs parents.

- (34) La qualité inégale des emplois est un frein au maintien dans l'emploi des travailleurs. La part des emplois faiblement rémunérés a augmenté: plus de 10 % des travailleurs sont restés dans des emplois faiblement rémunérés au cours des quatre dernières années, les femmes et les ressortissants de pays tiers étant surreprésentés dans cette catégorie. Par ailleurs, Malte enregistre une part relativement élevée d'heures de travail atypiques (39,1 % des travailleurs contre 32,6 % dans l'UE). Plusieurs secteurs, comme les soins de santé, dépendent de plus en plus de travailleurs ressortissants de pays tiers. Or, les ressortissants de pays tiers qui occupent des emplois peu qualifiés sont souvent confrontés à des conditions de travail plus précaires et à des emplois de faible qualité, sur plusieurs plans: temps de travail élevé, rotation de main-d'œuvre importante, perspectives de progression de carrière limitées, droits limités en cas de perte d'emploi et moins bonnes conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Le phénomène des travailleurs pauvres frappe également de façon disproportionnée les ressortissants de pays tiers (17,3 % contre 5,6 % de la population autochtone). Les capacités en matière d'inspection du travail ont augmenté, mais restent inférieures aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), et les sanctions en cas d'infraction restent relativement faibles. Le fait de répondre aux préoccupations en matière d'emplois de qualité, en étroite coopération avec les partenaires sociaux, et de renforcer l'inspection du travail pourrait avoir une incidence positive sur la rotation de main-d'œuvre et les taux élevés de vacance d'emploi.
- (35) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera Malte à mettre en œuvre les première, deuxième et troisième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les cinquième et septième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 4 l'aidera à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro, et la recommandation 6 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

RECOMMANDE que Malte s'attache, en 2026 et 2027:

1. à prendre des mesures pour maîtriser les dépenses nettes de manière à ce qu'elles respectent les taux de croissance maximaux recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, compte tenu de l'écart important enregistré en 2025 et prévu pour 2026 par la Commission par rapport au plafond des dépenses nettes recommandé; à renforcer ses dépenses globales et son état de préparation en matière de défense et de sécurité, conformément au point 53 des conclusions du Conseil européen du 19 mars 2026, tout en assurant la soutenabilité de la dette et l'efficacité des dépenses ainsi qu'en adaptant progressivement son budget à des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements souscrits au titre du cadre budgétaire de l'UE; à lutter contre les risques de planification fiscale agressive qui subsistent, à introduire une retenue à la source sur les paiements sortants ou des mesures défensives équivalentes, et à modifier les règles relatives aux entreprises non domiciliées; à promouvoir le secteur des retraites complémentaires, notamment au moyen de régimes de retraite professionnelle;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur une réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités convenues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;
3. à continuer de renforcer la recherche et l'innovation en augmentant les investissements publics dans la R&D et en stimulant les investissements privés dans la R&D grâce à des régimes de soutien efficaces et à des liens plus étroits entre les universités et les entreprises; à renforcer l'attrait et le maintien dans l'emploi des travailleurs hautement qualifiés; à améliorer l'efficacité du système judiciaire en traitant l'arriéré judiciaire et en réduisant la durée des procédures;

4. à accélérer la production et le stockage d'énergies renouvelables et à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique rentables, y compris pour les bâtiments, tout en améliorant la sécurité énergétique et la résilience au changement climatique; à remédier à la congestion du trafic et aux émissions dues aux transports au moyen d'une approche équilibrée et intégrée, en renforçant l'efficacité et l'attractivité des transports publics, en facilitant la multimodalité et en investissant dans des infrastructures de mobilité active, en vue de réduire l'utilisation de la voiture, ainsi que dans des infrastructures de transport résilientes face au changement climatique; à supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles qui ne sont pas temporaires ni destinées aux ménages et aux entreprises les plus vulnérables;
5. à améliorer la gestion des déchets en encourageant les pratiques de recyclage et d'économie circulaire, tout en réduisant le recours à la mise en décharge; à améliorer la gestion durable et la qualité de l'eau en accroissant les investissements dans la collecte et la réutilisation de l'eau, tout en luttant contre la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines;
6. à renforcer la qualité de l'éducation et de la formation et leur adéquation avec le marché du travail afin de remédier aux résultats médiocres en matière d'éducation, ainsi qu'aux pénuries et inadéquations persistantes des compétences, en particulier dans le domaine des STIM, notamment en favorisant les compétences de base des étudiants, la formation initiale et continue des enseignants ainsi que la promotion de l'inscription dans l'enseignement et la formation professionnels et dans l'éducation et la formation des adultes pour les personnes peu qualifiées; à renforcer le caractère inclusif de l'éducation et de la formation, notamment en améliorant l'accès à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) de qualité; à répondre aux préoccupations concernant la qualité des emplois peu qualifiés, notamment pour les ressortissants de pays tiers, en particulier en renforçant les inspections du travail.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président/La présidente
